## (3) FÉDÉRATION

#### Circulaire 8883

du 06/04/2023

Listes des matériels pédagogiques éligibles dans le cadre de la subvention "Manolo", en lien avec les apprentissages de la FMTTN et de l'ECA

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s): 8041

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 29/08/2022
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Élargissement du périmètre des éléments finançables dans le cadre de
	la subvention dite « Manolo », aux matériels pédagogiques en lien avec les apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA)
Mots-clés	Subvention Manolo ; Tronc commun ; FMTTN-ECA
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires

**Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés** 

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
Ens. officiel subventionné	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

#### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Fabrice Aerts Bancken, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

-	0.0011110(0) 0.0011		
	Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
		DGEO	
		Service général des Affaires transversales	manolo@cfwb.be
		Direction de la Vérification	



# Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire

LISTES DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION « MANOLO », EN LIEN AVEC LES APPRENTISSAGES DE LA FMTTN¹ ET DE L'ECA²

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Formation manuelle, technique, technologique et numérique

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Éducation culturelle et artistique

#### Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le périmètre des éléments finançables dans le cadre de la subvention dite « Manolo » est désormais élargi aux matériels pédagogiques en lien avec les apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA). L'objectif est de garantir l'effectivité de ces apprentissages et, partant, le caractère polytechnique du tronc commun. Les écoles ne sont en effet que variablement équipées en la matière.

Concrètement, cela signifie que les années directement concernées par ces nouveaux référentiels (soit de la P1 à la S3) pourront bénéficier de la subvention Manolo pour acquérir du matériel pédagogique correspondant aux contenus et attendus définis dans ces deux référentiels disciplinaires — à l'exception du matériel numérique, qui bénéficiera de subventions spécifiques ultérieures.

Cette mesure entre en vigueur rétroactivement le 29 août 2022 pour les première et deuxième années du niveau d'enseignement primaire. Elle suivra ensuite le rythme d'implémentation progressive du tronc commun pour concerner également les troisième et quatrième primaires dès la rentrée scolaire 2023-2024, la cinquième primaire dès la rentrée scolaire 2024-2025 et ainsi de suite.

Les listes de matériels pédagogiques éligibles pour le niveau d'enseignement primaire dans le cadre de la subvention « Manolo » sont annexées à la présente circulaire. Les listes de matériels pédagogiques éligibles pour le degré inférieur du niveau d'enseignement secondaire seront communiquées ultérieurement.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations,

Fabrice AERTS-BANCKEN

Directeur général



# ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES ÉLÉMENTS FINANÇABLES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION « MANOLO », EN LIEN AVEC LES APPRENTISSAGES DE LA FMTTN ET DE L'ECA

#### ❖ Nouveautés pour faciliter la mise en œuvre de la FMTTN et de l'ECA

Le nouveau curriculum du Tronc commun (TC) confère une place significative à la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) ainsi qu'à l'éducation culturelle et artistique (ECA).

Deux nouveaux référentiels y sont consacrés<sup>3</sup> :

- le référentiel FMTTN prévoit la production de réalisations concrètes par les élèves, et ce autour de quatre champs d'apprentissage (alimentation et habitat, techniques de culture, matière et matériaux, et objets technologiques);
- le référentiel ECA aborde non seulement l'éducation au langage plastique et musical, mais aussi l'expression française et corporelle.

Afin de **faciliter** pour les écoles organisant le niveau d'enseignement primaire et le degré inférieur du niveau d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, **l'acquisition des matériels pédagogiques nécessaires à la bonne mise en œuvre des apprentissages de la FMTTN et de l'ECA tels que prévus dans les nouveaux référentiels, le <u>périmètre des éléments finançables dans le cadre la subvention « Manolo »<sup>4</sup> est progressivement (voir** *infra***) étendu aux matériels pédagogiques nécessaires à ces apprentissages<sup>5</sup>.**</u>

Les achats de ces matériels pédagogiques doivent être réalisés <u>au sein de listes</u> <u>préétablies</u> par le Gouvernement, sur avis du Service général de l'Inspection et en concertation avec les acteurs institutionnels de l'enseignement. Ces listes sont annexées à la présente circulaire concernant le niveau d'enseignement primaire uniquement. Elles demeurent assez ouvertes pour ne pas brider l'autonomie et la créativité des écoles et ainsi répondre au plus proche de leurs besoins, tout en cadrant les possibilités d'achats de manière à garantir leur adéquation avec les apprentissages visés et à permettre aux vérificateurs de contrôler la validité des acquisitions réalisées.

#### Organisation et périmètre des listes de matériels pédagogiques éligibles

Les listes présentées en annexe sont **organisées par discipline** : une pour la FMTTN et l'autre pour l'ECA. Elles sont chacune subdivisées en champs disciplinaires, en correspondance avec la structuration des référentiels concernés. Elles renseignent les

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ces référentiels sont accessibles en ligne sur enseignement.be.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaire

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Décret du 9 février 2023 portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA)

matériels éligibles pour les apprentissages réalisés de la P1 à la P6<sup>6</sup>, toutes années confondues.

Les matériels pédagogiques visés pourront faire l'objet d'une mutualisation au sein de ces années d'études en raison de leur caractère polyvalent, ou d'une mutualisation entre disciplines et activités.

L'acquisition, de préférence, de matériel durable et réutilisable est encouragée.

Le volet numérique de la FMTTN est exclu de toutes ces listes puisque l'acquisition de matériels informatiques bénéficiera de subventions spécifiques ultérieures. En tout état de cause, la subvention « Manolo » couvre déjà l'acquisition de ressources numériques sous la forme de logiciels pédagogiques.

Sont également exclus de ces listes le mobilier de classe, les appareils de reprographie dits « photocopieuses » et les consommables<sup>7</sup>.

#### ❖ Agenda

<u>Dans l'enseignement ordinaire</u>, cette adaptation du périmètre des éléments finançables produit ses effets au rythme d'implémentation du TC, soit dès le 29 août 2022 pour les première et deuxième primaires (avec effet rétroactif), dès le 28 août 2023 pour les troisième et quatrième primaires, et ainsi de suite jusqu'au 28 août 2028 pour la troisième secondaire.

<u>Pour l'enseignement spécialisé</u>, cette adaptation entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2022-2023 pour le niveau d'enseignement primaire (avec effet rétroactif également), et à partir de l'année scolaire 2026-2027 pour le niveau d'enseignement secondaire.

Il est possible d'anticiper ce calendrier de déploiement : puisque les subventions « Manolo » sont versées au premier semestre de l'année civile, les acquisitions de matériels pédagogiques pourront être réalisés pour une utilisation lors de l'année scolaire suivante, dont le premier trimestre correspond au dernier trimestre de l'année civile concernée. À titre d'exemple illustratif, une école primaire peut acquérir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, du matériel pédagogique listé à destination des élèves de troisième et de quatrième années, dont l'entrée dans le TC n'est prévue qu'à partir du 28 août 2023.

Veuillez noter que ni le niveau d'enseignement maternel, ni le degré supérieur du niveau d'enseignement secondaire n'est concerné par ce dispositif. En effet, les référentiels FMTTN et ECA n'y sont pas d'application. En outre, le niveau d'enseignement maternel bénéficie déjà des mesures « Gratuité ».

<sup>7</sup> Les consommables renvoient au matériel détruit ou dénaturé par l'usage qui est en fait, par exemple les cartouches d'encre, la colle, le papier, le ruban, les craies, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> D'autres listes devront ultérieurement être produites pour le degré inférieur du niveau d'enseignement secondaire en prévision de l'année scolaire 2026-2027, lorsque le TC entrera en vigueur en S1.



### Personnes à contacter

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
 Service général des Affaires transversale
 Direction de la Vérification

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées	
			manolo@cfwb.be	



#### Annexe

#### N° Titre de l'annexe

1 LISTE DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION « MANOLO », EN LIEN AVEC LES RÉFÉRENTIELS FMTTN ET ECA (P1-P6)

Référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN)	
Fournitures polyvalentes	Balais
	Raclettes
	Ramassettes
	Essuie-mains
	Seaux

Alimentation	Gobelets
	Matériel de découpe et d'épluchage, dont des couteaux
	Cuillères
	Fourchettes
	Planches à découper
	Plats /saladiers
	Assiettes
	Verres
	Tasses
	Brosses à vaisselle
	Essuies de vaisselle
	Égouttoirs
	Passoires
	Fouets
	Spatules
	Lèche-plats
	Balances de cuisine
	Pots mesureurs
	Casseroles
	Poêlons
	Poêles
	Moules, platines

Rouleaux
Matériel de conservation des aliments, de respect de la chaîne
du froid
Matériel de cuisson

Techniques de culture	Semoirs
	Plantoirs
	Arrosoirs
	Jardinières
	Pots
	Bêches ou pelles
	Râteaux
	Sécateurs
	Tuteurs
	Brouettes
	Gants de jardinage

Matières et matériaux	Ciseaux
	Pinceaux
	Boites d'aiguilles à coudre
	Ébauchoirs et spatules
	Limes
	Lots de pinces à linge
	Règles
	Équerres
	Rapporteurs
	Agrafeuses
	Aiguilles à tricoter
	Chasse-clou
	Jeux de clés mixtes
	Crochets
	Maillets
	Mètres (rubans, pliants)
	Jeux de pinces à couper, dénuder, serrer, riveter, etc.
	Pistolets à colle
	Rouleaux (dont rouleaux en mousse)
	Scies à chantourner
	Jeux de tournevis divers
	Marteaux
	Scies à métaux
	Scies à bois
	Matériel d'assemblage, dont épingles et attaches diverses
	Matériel de ponçage

Objets technologiques	Compas
	Fausses équerres
	Serre-joints
	Perceuses + sets de mèches
	Visseuses
	Sabliers
	Chronomètres
	Thermomètres
	Roues
	Leviers
	Poulies
	Courroies
	Engrenages
	Roues dentées
	Circuits électriques simples, dont piles, générateurs, lampes, interrupteurs et capteurs
	Multimètres

Référentiel d'éducation culturelle et artistique (ECA)	
Expression française et	Cerceaux
corporelle	
	Foulards
	Cordes
	Plots
	Blocs
	Marionnettes et figurines
	Castelet/kamishibaï
	Parachute
	Ballons
	Masques blancs

Expression musicale	
Éléments de percussions :	Tambourins + mailloches
	Tambours de basque
	Métallophone
	Xylophone
	Bongos
	Claves
	Guiro
	Tubes résonants
	Castagnettes à manche

Maracas à manche
Œufs sonores
Couronnes de cymbalettes
Wood-block
Couronnes de grelots
Triangles + battes
Jeux de Boomwhackers<sup>8</sup> diatoniques et chromatiques + octaveurs

Jeux de cloches
Piano électrique ou synthétiseur
Guitare ou ukulélé
Enceinte acoustique multifonction trolley avec connectivité
Bluetooth, entrées pour micro(s) et instruments
(piano/guitare), port USB, et fonction d'enregistrement
Micros chant

Expression plastique

Éléments

<u>d'accompagnement</u>:

**Diffusion audio**:

Chevalets

Outils de modelage

Pinceaux

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les Boomwhackers sont des tubes colorés de différentes couleurs et longueurs. Chacun de ces tubes sonores produit une note précise. Très utilisés dans le cadre de l'apprentissage rythmique, cet instrument favorise le jeu collectif. La coloration des tubes est une solution pour enseigner la musique sans utiliser le solfège. Il suffit de mettre en place une pédagogie basée sur un système de codage. Les Boomwhackers proposent différentes gammes diatoniques ou chromatiques, alto et basse. Il existe des capsules plastiques appelées « octaveurs » à adapter à une extrémité d'un tube pour obtenir la même note mais d'une octave inférieure.